



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Paris, le 12 OCT. 2015

Les ministres

à

Madame Françoise NOARS
Directrice préfiguratrice de la DREAL
Auvergne Rhône-Alpes

Objet : Mission de préfiguration - 2ème phase

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral instaure, au 1^{er} janvier 2016, treize régions issues du regroupement des vingt-deux régions métropolitaines.

Vous avez activement participé à la première phase de préfiguration des futurs services, conduite par le préfet de région préfigurateur, menée au premier semestre 2015. Elle a conduit à définir les grandes lignes de l'organisation régionale et les caractéristiques générales de la future organisation de chaque direction régionale.

Une deuxième phase s'ouvre désormais, qui doit être consacrée à définir l'organigramme détaillé de chaque structure, à préparer la création effective des nouvelles directions au 1^{er} janvier 2016 et à organiser leur mise en place progressive sur les trois années à venir.

Pour mener à bien ce travail, nous vous demandons, dans le cadre plus global des travaux confiés au préfet de région préfigurateur, de conduire la préfiguration de la nouvelle DREAL unique pour la future région Auvergne Rhône-Alpes.

Au cours de ces travaux, vous vous attacherez, au regard des instructions qui seront données au préfet préfigurateur par le Premier ministre courant septembre, à :

- Consolider les grandes orientations prioritaires et la stratégie de la nouvelle direction, en fonction des enjeux à l'échelle du grand territoire croisés avec les politiques de nos ministères, en veillant à ce que la nouvelle organisation permette leur mise en œuvre efficace et efficiente.

- Unifier les processus de travail et rechercher le regroupement des compétences pour chaque domaine d'activité afin d'assurer sur chaque thématique une mise en œuvre cohérente et robuste des politiques ministérielles à l'échelle du territoire régional futur. A cette fin, il importera que le pilotage futur de chaque activité soit effectivement assuré depuis un même point pour toute la région et que, à l'échéance de fin 2018, les sites d'implantation soient le plus possible spécialisés à l'échelle de la grande région.
- Définir les modalités de pilotage de la DREAL, les instances de gouvernance, les principes de délégation, et les bonnes pratiques de management. Vous préciserez notamment l'organisation de l'équipe de direction (nombre de directeurs adjoints, champ de responsabilité, localisation), en conformité avec le cadrage national pour les emplois concernés. En particulier, vous identifierez et mettrez en place les éléments fondamentaux pour sécuriser l'exercice des missions dès le 1^{er} janvier 2016.
- Définir les modalités d'articulation et de travail en réseau avec les autres services de l'Etat, que ce soit avec les autres directeurs régionaux autour du préfet de région, ou dans l'animation par la DREAL des DDI (DDT, DDPP, DDCS) sur les politiques de nos ministères. Vous réexaminerez notamment de façon systématique le partage des missions entre les directions départementales des territoires et les directions régionales.
- Définir les modalités d'intervention de la DREAL pour le compte des préfets de département afin de garantir un niveau de service adapté aux enjeux et de tirer parti de la fusion pour consolider les compétences les plus fragiles.

Dans cette nouvelle phase de travail, vous veillerez à associer largement les agents, tant pour vous assurer de la bonne compréhension de la réforme que pour favoriser la contribution de chacun et son adhésion à la définition détaillée de la nouvelle organisation. A cette fin, vous veillerez à la qualité du dialogue social et aux dispositifs de communication mis en œuvre.

Ainsi, vous vous attacherez à :

- Conduire un dialogue social de qualité (information des CT locaux, réunions informelles avec les organisations syndicales, etc.), à l'écoute et à la communication internes.
- Mettre en place des actions favorisant la connaissance réciproque (découverte du nouveau territoire, inventaire des priorités, etc.), la valorisation des compétences et l'émergence d'une culture commune.
- Coordonner les plans de communication des DREAL appelées à fusionner, en interne et en externe (ex : intranet, internet, etc.).

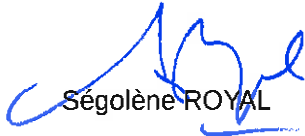
Vous inscrirez vos travaux dans le calendrier global de la réforme, qui vise à avoir défini et soumis aux comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail locaux, d'ici fin 2015, le projet d'organisation cible à fin 2018 et les étapes intermédiaires, notamment celle à mettre en place en 2016.

Des instructions spécifiques vous seront transmises prochainement concernant l'étude d'impact à mener et les modalités de mise en œuvre du pré-positionnement de chaque agent dans la nouvelle direction.

Lorsque les projets d'organisation seront stabilisés, vous communiquerez vis-à-vis des partenaires de l'Etat, selon des modalités que vous arrêterez en accord avec les orientations données par le préfet de région préfigurateur, afin de leur présenter l'évolution des services et de leur indiquer leurs nouveaux interlocuteurs.

Nous comptons sur votre implication dans la conduite de ce projet pour en assurer la pleine réussite.

La Ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie



Ségolène ROYAL

La Ministre du logement,
de l'égalité des territoires
et de la ruralité



Sylvia PINEL

Sylvia PINEL

Copie à : Monsieur le Préfet de région Rhone-Alpes, Préfet préfigurateur Auvergne Rhone-Alpes